



## *Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mille dix-neuf et le mardi 12 mars, à seize heures et vingt-huit minutes,  
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 1<sup>er</sup> mars 2019, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

**Etaient présents (18):** Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice REDEDANT, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Léonard JERUL.

**Etaient Excusés (04):** Madame Roselyne CARDOVILLE, Madame Victoire JASMIN, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Favrot DAVRAIN.

**Etaient représentés (04) :** Madame Nita FOUCAN, Madame Laure PHAETON, Madame Florence DUPORT, Madame Sabrina GARES.

**Etaient absents (07):** Monsieur José ADELAIDE, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Nadia NEGRIT, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Joubert LUCE, Monsieur Jean DARTRON.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



**Délibération n°02-04-2019**  
**Modification de la grille tarifaire applicable à la Base Nautique municipale.**

Afin d'actualiser les demandes de partenariats privés (d'entreprises et d'associations) et de faciliter l'utilisation et la compréhension pour les usagers des tarifs appliqués par la base nautique municipale, il convient de modifier la grille tarifaire qui récence la totalité des prestations proposées par la structure, en tenant compte des éléments suivants :

- Conventionnement pour les entreprises « Otantik Kayak », « Ou se loger.com » et « Get UP Stand UP »
- Actualisation du nom de l'association « Mornalo Horizon Nautique » remplacé par « Nature et expériences »
- Rectification d'une inversion de la tarification entre « forfait 5 séances kayak » de la p.6 et « forfait 5 séances voile » de la p.8)

Les conventions de partenariats proposées permettront à la Base Nautique de développer ses activités pour le public touristique, croisiériste et les personnes à la recherche d'activité de pleine nature insolite (exemple : randonnée kayak au clair de lune).

En ce sens, elles permettront non seulement d'augmenter la rentabilité de la structure sans impacter les besoins en ressources humaines mais également de mettre en avant ce plan d'eau authentique contribuant ainsi au développement éco touristique du quartier.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération n°04-08-2012 portant création d'un service public administratif de base nautique municipale,**

**Vu la délibération n°06-05-2013 portant validation de la grille tarifaire de la Base Nautique Municipale**

**Vu la délibération n°12-04-2014 portant complétude de la grille municipale de Morne à l'Eau,**

**Vu la délibération n°05-10-2018 portant modification de la grille tarifaire de la Base Nautique municipale,**

**Vu la délibération n°06-03-2018 relative à la grille tarifaire de la Base Nautique municipale,**

**Ouï l'exposé du Maire,**

**Et après en avoir débattu,**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** d'approuver la mise en place des activités nautiques et conventionnements proposés pour la Base Nautique municipale tels que figurant dans l'annexe ;



**Article 2 :** d'approuver la mise en place de la tarification correspondante aux activités et aux conventions, qui sera perçue par la régie de la Base Nautique municipale selon le barème indiqué dans l'annexe ;

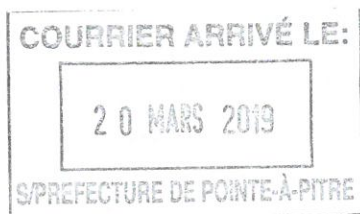
**Article 3 :** d'autoriser le Maire à engager les démarches nécessaires à l'application de cette décision et à signer toutes pièces contractuelles ;

**Article 4 :** la présente délibération annule et remplace la délibération n°06-03-2018 datée du 2 octobre 2018 relative à la grille tarifaire de la Base Nautique municipale ;

**Article 5 :** le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

**Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal**

**Pour expédition certifiée conforme  
Fait à Morne-À-L'eau, le 13 mars 2019,**



**Le Maire,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philipson".

**Philipson FRANCFORT**

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le... 20 mars 2019 .....

Formalités de publicité

Effectuées le... 21/03/2019 .....

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.







Région & Département de la Guadeloupe  
VILLE DE MORNE A L'EAU

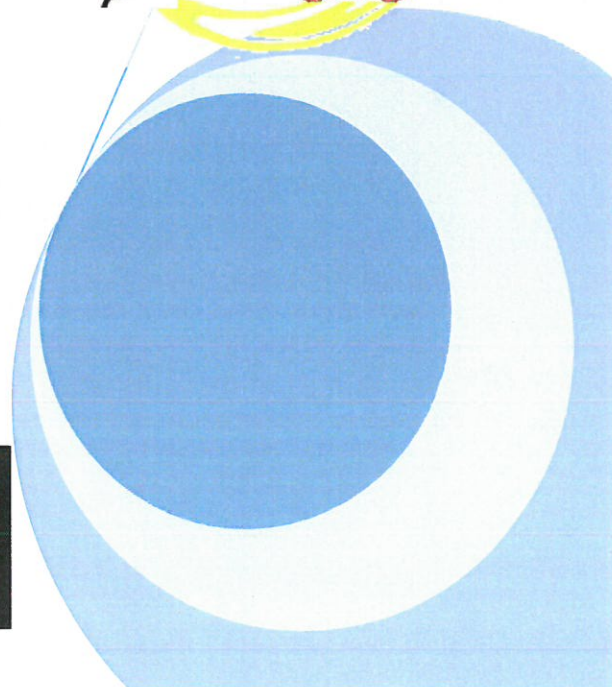
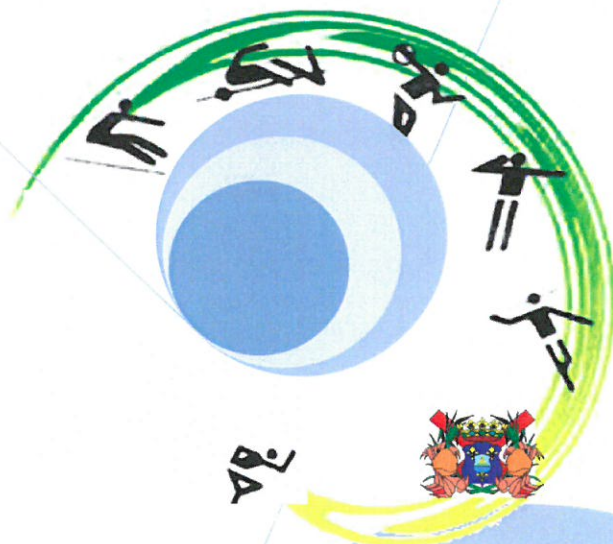
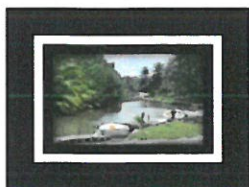


COURRIER ARRIVÉ LE:  
20 MARS 2019  
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

# GRILLE TARIFAIRE BASE NAUTIQUE MUNICIPALE

DIRECTION DES AFFAIRES SPORTIVES

*Le nautisme peut être un facteur permanent d'animation et de développement à condition qu'il fasse l'objet d'une politique de développement structurée, ambitieuse, volontariste et qui tienne compte des enjeux de développement durable.*



# SOMMAIRE

<b>I - Préambule</b>	<b>P.3</b>
<b>II - Activités de la Base Nautique et horaires d'ouverture</b>	<b>P.3</b>
<b>III - Fonctionnement</b>	<b>P.4</b>
1. Public accueilli	P.4
2. Convention de Partenariat Association ou Entreprise	P.4
3. Convention de Partenariat Ou loger.com	P.5
4. Convention de partenariat Get UP Stand UP	P.5
<b>IV - Tarifs de l'activité Kayak</b>	<b>P.5</b>
1. Tarifs pour les particuliers et mise à disposition du matériel	P.5
2. Tarifs scolaire	P.6
3. Tarifs Associations/Groupe/Comité d'Entreprise	P.6
<b>V - Tarifs de l'activité stand up paddle</b>	<b>P.7</b>
<b>VI- Tarifs de l'activité voile</b>	<b>P.7</b>
1. Tarifs pour les particuliers et mise à disposition du matériel	P.7
2. Tarifs scolaire	P.7
3. Tarifs Associations/Groupe/Comité d'Entreprise	P.8
<b>VII - Tarifs des activités pour le personnel communal</b>	<b>P.8</b>
<b>VIII - Tarifs des stages nautiques tout publics</b>	<b>P.8</b>
<b>IX - Tarifs titulaires carte passeport</b>	<b>P.9</b>
<b>X – Prestations avec les gardes du littoral</b>	<b>P.9</b>





## **I- Préambule**

Depuis le 22 novembre 2012, la base nautique de l'association Mornalo Horizon Nautique située à :

**Frébos, Vieux Bourg**

**97 111 Morne à l'Eau**

a été rétrocédée à la ville de Morne à l'Eau qui en a désormais la gestion par délibération du conseil municipal (N°03-08-2012).

Cette base nautique implantée depuis plus de 20 ans sur le plan d'eau de Vieux Bourg dispose d'un emplacement idéal. Ouverte sur la baie de Vieux Bourg, bordée par la mangrove, avec une vue incroyable sur le Grand Cul de Sac Marin, l'ensemble des opérateurs s'accorde à penser que la préservation et la valorisation de cet espace écologiquement et culturellement remarquable sont essentielles.

Ce secteur est donc un atout exceptionnel pour la pratique d'activités nautiques et le développement d'un tourisme vert de pleine nature.

C'est fort de ce constat que l'équipe de la Direction de Affaires Sportives qui pilote et organise les activités de la base nautique municipale souhaite pérenniser sur le site la pratique du kayak et de la voile. Nous voulons développer un large panel d'activités nautiques non motorisées sur le plan d'eau en mettant l'accent sur la formation des jeunes, l'écotourisme familiale et le tourisme sportif. Cette grille tarifaire est basée sur les supports nautiques dont nous disposons actuellement.

## **II- Description des activités de la Base Nautique et Horaires d'ouverture**

### **✓ Activités Pratiquées**

**Kayak** *Canoé, Kayak polo, Kayak de mer*

**Voile** *Catamaran, Catsi, Hobie T1*

**Stand up paddle**

### **Excursions**

#### **DÉCOUVREZ LES ILETS DU VIEUX-BOURG !**

La base nautique municipale est située sur un plan d'eau de qualité dans le grand cul de sac marin Classé réserve mondiale depuis 1987 ce lagon abrité par une immense barrière de corail présente la particularité d'offrir deux types de milieux : un «terrestre» avec ses îles et îlots où se développent mangrove et forêt marécageuse.

#### **BALADE EN MER**

##### **Visite des îlets**

**Pointe des sables (sur rdv)** (*Duberran, Macou, Ilet aux oiseaux, Ilet Rousseau*),

**Descente du canal des Rotours, Canal de Perrin, canal de Belle Plaine** **Activités Pratiquées**

### **✓ Horaires d'ouverture**

Du lundi au jeudi de 8h à 16h30. Le vendredi de 8h à 15h30.

Samedi et Dimanche sur rendez vous.

✓ **Sorties Mensuelles** (*accessibles à tous*)

**TOUS LES DERNIERS DIMANCHES DU MOIS**

**Descente du canal des Rotours 10€/personne- Départ 9h** (*réservation obligatoire*)

**TOUS LES 3ÈME SAMEDIS DU MOIS**

**Visite de l'ilet Macou 10€ /personne- Départ 9h.** (*Réservation obligatoire*)

### **III- Fonctionnement**

#### **1- Public accueilli**

La Base Nautique ouvre ses portes un public diversifié : scolaires, familles, compétiteurs, touristes, associations, accueil de Loisirs, comité d'entreprise etc.

Toutefois l'accent est mis en priorité sur la formation aux activités nautiques et de pleine nature à destination des jeunes par l'élaboration de convention de partenariat avec les établissements scolaires des écoles primaires et secondaires.

#### **2- Convention de Partenariat Associations ou Entreprises d'activités Nautiques**

Des conventions de partenariat seront établies avec des associations et/ou entreprises spécialisées dans la pratique d'activités nautiques, **qui en feront la demande écrite.**

Elles seront valables pour un période d'un an tacitement renouvelable sous réserve des critères d'évaluations qui auront été spécifié.

Les associations **Nature et Expérience (anciennement nommée Mornalo Horizon Nautique)**, **Yalodé** bénéficient déjà de ce partenariat. L'entreprise **Otantik Kayak** a fait une demande de partenariat en ce sens et a reçu un avis favorable du Maire en date du 15 janvier 2019, une convention leur sera donc établie.

Les termes de ces conventions sont les suivant :

- Mise à disposition gratuite du site, du plan d'accès à la mer et de la terrasse de la base nautique selon les créneaux disponibles et réservés préalablement
- Location de matériel sous réserve de disponibilité au tarif conventionné de **15€ / kayak** pour les sorties spécifiques éco touristiques, dédiés uniquement aux groupes et associations, le week end et le soir.

**Ces sorties, feront l'objet de réservation et devront être encadrées par un moniteur agréé, le cas échéant, par un moniteur de la Base Nautique Municipale moyennant un tarif conventionnel de 20€ / moniteur / groupe pour une sortie de moins de 3h.**

En retour et en cas d'accroissement ponctuel de l'activité de la Base Nautique, l'entreprise partenaire s'engage à participer aux animations proposées par la structure, notamment à travers **le renfort en moyens humains à titre gracieux.**

**Ladite convention impose une obligation de réserve et de discrétion au partenaire sur les activités et le fonctionnement de la base nautique municipale.**

### 3- Convention de partenariat Ouloger.com

L'entreprise **WISIWEB** propriétaire de la marque et du portail web **Ouloger.com** a démarché la base nautique municipale afin de permettre à leurs clients de réserver non seulement leur logement de leur villégiature mais également certaines activités de loisirs.

Aussi, une proposition de convention de partenariat a été proposée par la société WISIWEB afin de commercialiser en ligne les prestations de la Base Nautique municipale moyennant une commission de 15%.

Les tarifs sur leur site seront conformes à ceux de la grille tarifaire ci après : prestation kayak, voile et paddle avec ou sans moniteur.

Un planning de réservation et de disponibilité sera établi en ligne.

**Les prestations seront payées directement et intégralement au partenaire par le client qui nous reversera notre quote part par virement bancaire après chaque réservation, déduction faite des 15% de commissions.**

**La prestation sera assurée par les moniteurs de la Base Nautique municipale.**

### 4- Convention de partenariat GET UP STAND UP

L'entreprise **GET UP STAND UP**, représentée par son gérant **Matthew Molinier** souhaite proposer au public croisiériste des prestations de paddle à compter de la saison prochaine (de novembre 2018 à Avril 2019) en partenariat avec les **tours opérateurs TROPICAL TOUR et NAVIMAR**.

Dans ce contexte et conformément au cahier des charges des tours opérateurs il doit accueillir ce public dans un local couvert disposant d'un vestiaire et de sanitaires.

En ce sens, il a adressé une demande de partenariat à Monsieur le Maire pour la mise à disposition des locaux de la base nautique municipale.

Compte tenu de la spécificité de sa requête il lui sera proposé la convention de partenariat dédiée aux associations et entreprises d'activités nautiques (cf III/ 2) **qui prévoira en sus un défraiement forfaitaire de 30€ par jour d'occupation pour l'utilisation des vestiaires qui seront mis à disposition (soit à la base nautique ou au club house du Zénith).**

La facture sera établie par le régisseur de la base nautique municipale et payable le jour la prestation. Un planning de réservation concertée sera établie afin d'accueillir l'ensemble du public fréquentant la base nautique municipale dans les meilleures conditions.

## IV- Tarifs de l'activité Kayak

### 1. Tarif pour les particuliers et Mise à disposition du matériel

Les supports disponibles sont des bateaux monoplace et biplace.

**Demi-tarif pour les enfants de moins de 12 ans.**

KAYAK sans moniteur	Volume horaire Par personne	KAYAK avec moniteur
15€	1 heure	-

20€	2 heures	25€
25€	La ½ journée (3h)	35€
40€	La journée (6 à 7h)	55€

## 2. Tarif scolaire pour l'activité Kayak

- ✓ **Formule : stage de 3 jours**
  - 1 à 10 élèves : 3€/H/élève
  - 11 à 20 élèves : 2,5€/H/élève
  - 21 à 30 élèves : 2€/H/élève
  - A partir de 31 personnes : 1,5€/H/élève

A partir du 5<sup>ème</sup> stage pour un établissement scolaire au cours d'une même année scolaire la séance passe à 1,5€/H/élève.

- ✓ **Formule : à la séance**

Tarif valable pour un forfait de 5 séances minimum d'une durée minimum de 2H/séance

- 1 à 10 élèves : 3€/H/élève
- 11 à 20 élèves : 2,5€/H/élève
- 21 à 30 élèves : 2€/H/élève
- A partir de 31 personnes : 1,5€/H/élève

Tarif à la séance :

- 1 à 10 élèves : 6€/H/élève
- 11 à 20 élèves : 5€/H/élève
- 21 à 30 élèves : 4€/H/élève
- A partir de 31 personnes : 3€/H/élève

## 3. Tarifs Associations/Groupe/Comité d'Entreprise

Ces sorties seront effectuées avec un moniteur diplômé et accessibles sur réservation exclusivement.

Tarif valable pour un forfait de 5 séances minimum d'une durée minimum de 2H/séance

- 1 à 10 personnes : 3€/H/personne
- 11 à 20 personnes : 2,5€/H/personne
- 21 à 30 personnes : 2€/H/personne
- A partir de 31 personnes : 1,5€/H/personne

Tarif pour une séance ponctuelle :

- 1 à 10 personnes : 15€/H/personne
- A partir de 11 personnes : 8€/H/personne



## V- Tarifs de l'activité stand up paddle

Accessible à partir de 12 ans.

PADDLE sans moniteur	Volume horaire Par personne	PADDLE avec moniteur
10€	1 heure	15€
18€	2 heures	25€
25€	La ½ journée (3h)	35€

## VI- Tarifs de l'activité voile.

### 1. Tarif pour les particuliers et Mise à disposition du matériel

Les supports disponibles sont des catamarans, Catsi et Hobie T1.

VOILE sans moniteur (titulaire niveau FFV3)	Volume horaire Par personne	VOILE avec moniteur
30€	2 heures	40€
40€	La ½ journée (3h)	55€
-	La journée (6 à 7h)	65€

### 2. Tarif scolaire pour l'activité voile

- ✓ **Formule : stage de 3 jours**
  - 1 à 10 élèves : 5€/H/élève
  - 11 à 20 élèves : 4€/H/élève
  - 21 à 30 élèves : 3,5€/H/élève
  - A partir de 31 personnes : 2,5€/H/élève

A partir du 5<sup>ème</sup> stage pour un établissement scolaire au cours d'une même année scolaire la séance passe à 2€/H/élève.

- ✓ **Formule : à la séance**

Tarif valable pour un forfait de 5 séances minimum d'une durée minimum de 2H/séance

- 1 à 10 élèves : 4,5€/H/élève
- 11 à 20 élèves : 3,5€/H/élève
- 21 à 30 élèves : 3€/H/élève
- A partir de 31 personnes : 2,5€/H/élève

Tarif à la séance :

- 1 à 10 élèves : 6€/H/élève
- 11 à 20 élèves : 5€/H/élève
- 21 à 30 élèves : 4€/H/élève
- A partir de 31 personnes : 3€/H/élève

### **3. Tarifs Associations/Groupe/Comité d'Entreprise**

**Ces sorties seront effectuées avec moniteur diplômé et sur réservation exclusivement.**

**Tarif valable pour un forfait de 5 séances minimum d'une durée minimum de 2H/séance**

- 1 à 10 personnes : 7€/H/personne
- 11 à 20 personnes : 6€/H/personne

**Tarif pour une séance ponctuelle :**

- 1 à 15 personnes : 15€/H/personne
- A partir de 16 personnes : 10€/H/personne

### **VII. Tarif des activités de la base nautique pour le Personnel Communal**

Un tarif préférentiel pour les salariés de la ville de Morne à l'Eau quel que soit leur contrat ou leur statut sera appliqué dès lors qu'ils sont adhérents au COS (Comité des Œuvres Sociales).

- **50% de réduction pour tous les agents de la collectivité, leurs enfants et leur conjoint sur toutes les prestations produites directement par la Base Nautique Municipale (incluant les prestations avec les gardes du littoral).**

Les inscriptions et réservations seront centralisées par le COS et transmises au responsable de la Base (imprimé fourni) 48h minimum au préalable. La prestation sera payée par l'agent au régisseur de la base nautique municipale.

### **VIII. Tarifs des stages nautiques tout publics**

- **Activité Voile**

Stage initiation 2 demi-journées : **70€/personne**  
Stage découverte 3 demi-journées : **90€/personne**  
Stage de Perfectionnement 5 demi-journées : **120€/personne**

- **Activité Kayak**

5 demi-journées : **90€/personne**  
3 demi-journées : **70€/personne**

## **IX. Tarifs titulaires de la carte passport**

L'adhésion à la carte passport est annuelle (1 octobre au 30 septembre). Le tarif est de 25€ par enfants (moins de 12 ans), 30€ (13-25 ans) et 40€ (adultes).

En cas de perte de la carte passport, son renouvellement sera facturée 8€ à l'adhérent.

Un créneau de 2H hebdomadaire sur la base nautique est réservé aux titulaires de la carte passeport : Le mercredi après midi de 14h à 16h (sous réserve de modification).

Les activités proposées sont le Kayak ou la voile, encadrées par des moniteurs diplômés. L'inscription à l'activité est de minimum un trimestre par support nautique.

**Tarifs des stages nautiques pour les titulaires de la carte passport Forfait de 50€/ personne pour 5 demi- journées.**

## **X. Prestations d'activités avec les gardes du littoral**

Afin de répondre à de nombreuses sollicitations émanant des publics accueillis sur le territoire mornalien ainsi qu'aux demandes ponctuelles d'encadrement de promenades, marches et autres randonnées sur le littoral et aux abords des zones humides de la ville, il convient d'intégrer deux nouvelles activités dans les grilles d'activité et de tarification de la Base Nautique Municipale en partenariat avec la Direction de l'Environnement et du Développement Durable.

Les prestations suivantes seront proposées :

- « Marche découverte du littoral et des zones humides »
  - « Découverte de la mangrove en kayak »

Les propositions de tarification tiennent compte des tarifs actuels de la Base Nautique Municipale, de ceux proposés par la Fédération Française de Randonnée, par les associations de randonnée de Guadeloupe et du coût horaire de la mise à disposition d'un Agent du littoral pour l'encadrement des prestations susmentionnées.

<b>Marche découverte du littoral et des zones humides</b>	
<b>Tarif par heure et par personne</b>	
TARIFS SCOLAIRES/ALSH <b>A LA SEANCE</b>	
1 à 10 élèves/enfants	6€
11 à 20 élèves/enfants	5€
21 à 30 élèves/enfants	4€
+de 31 élèves/enfants	3€
TARIFS SCOLAIRES/ALSH <b>FORFAIT 5 SEANCES MINIMUM PAR AN</b>	
1 à 10 élèves/enfants	3€
11 à 20 élèves/enfants	2.5€
21 à 30 élèves/enfants	2€
+de 31 élèves/enfants	1.5€

TARIFS SCOLAIRES/ALSH <b>CONVENTIONNEMENT (plus de 5 séances par an)</b>	
1 à 10 élèves/enfants	2€
11 à 20 élèves/enfants	
21 à 30 élèves/enfants	
+de 31 élèves/enfants	
TARIFS ASSOCIATIONS/ GROUPE/COMITE D'ENTREPRISE <b>A LA SEANCE</b>	
1 à 10 personnes	7€
11 à 20 personnes	6€
21 à 30 personnes	5€
+de 31 personnes	4€
ASSOCIATIONS/ GROUPE/COMITE D'ENTREPRISE <b>FORFAIT 5 SEANCES MINIMUM PAR AN</b>	
1 à 10 personnes	5€
11 à 20 personnes	4€
21 à 30 personnes	3€
+de 31 personnes	2€
<b>Découverte de la mangrove en kayak</b>	
<b>Tarif par heure d'intervention de l'agent du littoral et par personne</b>	
SCOLAIRES/ALSH ASSOCIATIONS/ GROUPE/COMITE D'ENTREPRISE	
1 à 10 personnes	3€
11 à 20 personnes	2.5€
21 à 30 personnes	2€
+de 31 personnes	1.5€